

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} REUNION DE 2010

Séance du 18 novembre 2010

CG 10/5^{ème}/I-0

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2010

Vu le projet de décision modificative n° 2 de 2010,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séances,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;
- Adopte la décision modificative n° 2 de 2010 du département qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 462 518,00 € ;

Pour l'adoption : 29 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté.

Ont voté la DM2 : MM. ALBERT, ANDRIEU, ASTOUL, ASTRUC, BAYLET, BÉNECH, CAMBON, CAPAYROU, DAGEN, DESCAZEUX, EMPOCIELLO, GARRIGUES Francis, GARRIGUES Roland, GONZALEZ, GUILLAMAT, GUIRBAL, HÉBRAL, LACOMBE, LAVABRE, MARTY, MASSIP, MOIGNARD, MOUCHARD, PARIENTÉ, QUÉREILHAC, RAYNAL, ROGER, ROSET et VIGUIÉ.

S'est abstenu : M. BONHOMME.

Le Président,